



Travail temps partiel et changement jour travail demande employe

Par **MEDCY**, le **08/02/2010** à **19:34**

Bonjour, je travaille à temps partiel les lundi mardi et un mercredi sur deux. Mon employeur me demande exceptionnellement de travailler aussi un vendredi parce que j'ai accepté car cela ne me dérange pas. Par contre Je pensais récupérer cette journée par un jour de congé fin février ce qui m'arrangeait, celui n'est pas d'accord et veut m'obliger à récupérer cette journée du vendredi par un mercredi travaillé car je ne suis pas censée travailler 4 jours dans une semaine; je dois préciser que j'ai été embauchée en cdd en 2006 pour 3 mois, que d'autre part je n'ai jamais eu de contrat de travail en cdi et que je n'ai pas d'avenant écrit confirmant que je travaillerais exceptionnellement le vendredi; mon employeur me dit que je suis irresponsable en travaillant le mercredi et que je ne suis pas couverte en cas d'accident qu'en pensez vous ? merci

Par **Cornil**, le **10/02/2010** à **15:16**

Bonjour "medcy" Si je comprends bien, l'employeur veut que la semaine où tu travaillerais un vendredi soit une semaine où tu travailles le mercredi, et que cette semaine-là tu ne le fasses pas? C'est cela? Ses arguments sur l'absence d'assurance du fait que tu travaillerais 4 jours dans la semaine ne tiennent pas la route, un salarié à temps partiel peut parfaitement faire des heures complémentaires y compris en travaillant un jour habituellement non travaillé! Maintenant, tu ne peux pas non plus forcer l'employeur à "récupérer" ce vendredi le jour de ton choix. Normalement d'ailleurs ce vendredi devrait t'être PAYÉ en plus et tu ne peux imposer une "récupération", ni l'employeur non plus! Il faudra donc que vous trouviez un accord, sinon ben juridiquement c'est le paiement qui me paraît s'imposer. Je n'ajoute

qu'un avenant ne me semble pas nécessaire pour un travail exceptionnel, un écrit de l'employeur suffit largement.

Enfin que tu n'aies pas de contrat écrit CDI n'est pas vraiment important, puisque tu as un CDD écrit et que dans ce cas tu es réputée être en CDI aux conditions de ce contrat.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **MEDCY**, le **10/02/2010** à **21:05**

Merci pour toutes ses clarifications, je sais que je suis maintenant en cdi mais je voudrais savoir si je pouvais les obliger a me refaire un contrat correct car car ce responsable de service passe son temps à me m'embêter;

autre question, mon travail necessite des déplacements réguliers rna peu près 2 fois par mois et toujours sur le meme lieux achat de documents; mon employeur me demande de le prévenir par mail chaque fois que je m en vais pour faire mes achats; il invoque à nouveau les questions de sécurité..... suis je couverte en cas d'accident car je me déplace en voiture si je ne l' ai pas prévenu sachant que ces déplacements réguliers font partie de mes activités

merci mille fois de votre aide;

medcy

Par **Cornil**, le **10/02/2010** à **21:23**

Bonsoir "medcy"

1) Non, tu ne peux obliger l'employeur à te refaire un contrat écrit, puisque c'est ton CDD qui en fait état. Bon, ce serait bien , mais pas d'obligation légale.

2) Si tu es amenée à faire des déplacements professionnels de ta propre initiative, OUI, il serait normal que tu en préviennes l'employeur avant car sinon la Sécu risque de tiquer pour un accident professionnel. Par ailleurs si tu tilises ton propre véhicule, il serait bon de vérifier ton propre contrat d'assurance auto, pour savoir s'il n'exclue pas les déplacements professionnels, même peu fréquents.

Par **MEDCY**, le **11/02/2010** à **13:13**

merci beaucoup

ces déplacements ne sont pas dû à ma propre initiative mais sont obligatoires pour récupérer des documents, je ne peux pas fonctionner sansrnces documents que je dois aller acheter , mais je module ces deplacements en fonction de mon organisation travail personnelle je n ai pas de jour ni d'horaire fixe; je trouve aberrrant qu'il faille prévenir mon employeur à chaque déplacement;

medcy